

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2850

10 octobre 2014

SOMMAIRE

BSI & Venture Partners Capital Management General Partner S.à r.l.	136772	Grosvenor French Retail Investments S.A.	136761
CCP II Office 1 Netherlands S.à.r.l.	136764	Grosvenor Investments (Portugal) S.à.r.l.	136756
CCP II Office 3 S.à r.l.	136768	Hannover Holdings S.A.	136759
Epic 1 S.à r.l.	136763	HEDF-France, S.à r.l.	136755
Financière EGINE S.A.	136754	HEDF Isola PE S.à r.l.	136756
Garibaldi Holdings S.à r.l.	136754	HEDF Spain S.à r.l.	136757
Garibaldi S.C.A.	136754	Heloise Property S.A.	136758
Gef Real Estate Holding	136759	Hémisphères Films	136759
German Care Services Holding S.à r.l. ..	136754	Hierscht Finance S.A.	136755
GERP Luxembourg S.à r.l.	136758	Highfield S.A.	136762
GERP Luxembourg S.à r.l.	136800	Holding Blanc Bleu 4 S.à r.l.	136761
Giga Blocs S.à r.l.	136760	I C T C S.A.	136800
GI-Gasification International (Luxembourg) S.A.	136754	Immobilière Stoffel S.à.r.l.	136759
GIGA Soparfi S.à r.l.	136757	Industry Credit Asia B.V.	136756
Giga Tubes S.à r.l.	136761	Investment Light II S.à r.l.	136756
Grace Lodge Care Holdings S.à r.l.	136756	Investment Light I S.à r.l.	136757
Grace Lodge Care Operating S.à r.l.	136755	IVG Luxembourg S.à r.l.	136774
Gracewell Investment N°3 S.à r.l.	136755	Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l.	136800
Gracewell Investment No 4 S.à r.l.	136758	Jabil Circuit Luxembourg S.à r.l.	136768
Gracewell Properties (Abercorn) S.à r.l.	136755	Kondschafter - association sans but lucratif	136777
Gracewell Properties (Birmingham) S.à r.l.	136762	Les Intages Property S.A.	136763
Gracewell Properties (Church Crookham) S.à r.l.	136757	Luxcellence Management Company S.A.	136780
Gracewell Properties (Fareham) S.à r.l.	136800	L&V Investments S.à r.l.	136778
Gracewell Properties (Frome) S.à r.l. ..	136758	MasBeaC Soparfi S.à r.l.	136760
Gracewell Properties (Hamilton) S.à r.l.	136757	Mudra Capital S.A.	136794
Gracewell Properties (Horley) S.à r.l. ..	136758	Ophelia Investment S.à r.l.	136797
Gracewell Properties (Salisbury) S.à r.l.	136759	Project Resi-1 Property III S.à r.l.	136782

Garibaldi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Pairon.

Référence de publication: 2014129390/10.

(140146800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Garibaldi S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Pairon.

Référence de publication: 2014129391/10.

(140146793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Financière EGINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129380/9.

(140146604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

German Care Services Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129394/9.

(140147113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

GI-Gasification International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.436.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique

- Mme Isabelle Schul, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal est nommée Administrateur de catégorie B. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

- FISCOGES, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-174051 est nommée Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Le 31 juillet 2014.

Certifié sincère et conforme

GI-GASIFICATION INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014129441/16.

(140146206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Gracewell Properties (Abercorn) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 160.442.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129417/10.

(140146750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Grace Lodge Care Operating S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 154.219.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129413/10.

(140146678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Gracewell Investment N°3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 160.439.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129415/10.

(140146674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

HEDF-France, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 89.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Pairon.

Référence de publication: 2014129476/10.

(140146799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Hierscht Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 162.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Pour: HIERSCHT FINANCE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014129480/14.

(140146271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Industry Credit Asia B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 95.080.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Août 2014.
Industry Credit Asia B.V.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Manager

Référence de publication: 2014129491/14.

(140146779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Grace Lodge Care Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 150.349.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129412/10.

(140146616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

HEDF Isola PE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 113.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Pairon.

Référence de publication: 2014129473/10.

(140146795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Grosvenor Investments (Portugal) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 60.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129431/10.

(140147071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Investment Light II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.800,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014129498/10.

(140146499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Gracewell Properties (Church Crookham) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 164.332.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129419/10.

(140146676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Gracewell Properties (Hamilton) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 160.440.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129422/10.

(140146672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

GIGA Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3548 Dudelange, 15, rue Ribeschpont.
R.C.S. Luxembourg B 162.155.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014129445/9.

(140146383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

HEDF Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 119.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Pairon.

Référence de publication: 2014129474/10.

(140146797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Investment Light I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 63.375,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.196.

Par résolutions signées en date du 30 juillet 2014, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Sébastien Comin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Babette Chambre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014129497/15.

(140147015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Gracewell Properties (Frome) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 159.723.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129421/10.

(140146801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Gracewell Properties (Horley) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 160.450.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129423/10.

(140146671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

GERP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 159.619.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129438/11.

(140147067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Gracewell Investment No 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 170.845.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129416/10.

(140146673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Heloise Property S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 169.900.

Par lettre recommandée adressée le 23 juillet 2014 à la société HELOISE PROPERTY S.A. société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, la société FIDUCENTER S.A. a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société HELOISE PROPERTY S.A avec effet immédiat. Le siège social est, partant, dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2014129477/12.

(140146294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Gracewell Properties (Salisbury) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.721.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129425/10.

(140146802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Gef Real Estate Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 21.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014129435/10.

(140146426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Hannover Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 123.239.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014129462/12.

(140147035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Hémisphères Films, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129453/9.

(140146631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Immobilière Stoffel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7246 Helmsange, 3, rue Paul Elvinger.

R.C.S. Luxembourg B 80.755.

L'an deux mille quatorze, le trente juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Manuel STOFFEL, commerçant, né à Luxembourg, le 03 janvier 1958, demeurant à L-7246 Helmsange, 3, rue Paul Elvinger.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Immobilière Stoffel S.à r.l.", ayant son siège social à L-7339 Steinsel, 21, rue des Vergers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 80.755, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 814 du 26 septembre 2001. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune, entièrement libérées.
- Que la personne comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-7246 Helmsange, 3, rue Paul Elvinger et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Walferdange."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le deuxième et le troisième alinéa de l'article 6 des statuts.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que l'adresse de l'Associé et Gérant unique Monsieur Manuel STOFFEL, est actuellement: L-7246 Helmsange, 3, rue Paul Elvinger.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Manuel STOFFEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 août 2014. Relation GRE/2014/3121. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014129488/38.

(140146976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

MasBeaC Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 124.484.

—
Extrait du procès-verbal de la décision des gérants en date du 22 juillet 2014

Décision

Transfert de siège social

Les gérants décident de transférer le siège social de la Société du 2 - 4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, bâtiment Pôle Nord, au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, à compter du 1^{er} août 2014.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2014129597/14.

(140146432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Giga Blocs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3548 Dudelange, 15, rue Ribeschpont.

R.C.S. Luxembourg B 162.162.

—
L'an deux mille quatorze, le six août.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée GIGA SOPARFI S.à r.l., ayant son siège social à L-3548 Dudelange, 15, rue Ribeschpont,

ici représentée par son gérant technique Monsieur Jean-Paul BECK, ingénieur-diplômé, demeurant à L-4240 Esch/Alzette, 60, rue Emile Mayrisch.

Laquelle comparante déclare qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée GIGA BLOCS S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 14 juillet 2011, publié au Mémorial C no 2098 en date du 8 septembre 2011 et dont les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par le notaire Edouard DELOSCH, de résidence à Diekirch, le 4 septembre 2013, publié au Mémorial C no 2865 du 14 novembre 2013.

Laquelle associée s'est réunie en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et dont elle déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, et elle prend les résolutions suivantes:

- 1.- L'assemblée générale décide de transférer le siège social à Dudelange.
- 2.- Suite à la résolution qui précède le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est fixé à Dudelange.» (...)

- 3.- L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social au L-3548 Dudelange, 15, rue Ribeschpont.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais et honoraires en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connus du notaire par nom, prénom, état ou demeure, elle a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Beck, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 août 2014. Relation: EAC / 2014 / 11010. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129442/39.

(140146316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Grosvenor French Retail Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129430/10.

(140146698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Holding Blanc Bleu 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2014.

Référence de publication: 2014129460/10.

(140146415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Giga Tubes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3548 Dudelange, 15, rue Ribeschpont.

R.C.S. Luxembourg B 162.167.

L'an deux mille quatorze, le six août.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée GIGA SOPARFI S.à r.l., ayant son siège social à L-3548 Dudelange, 15, rue Ribeschpont,

ici représentée par son gérant technique Monsieur Jean-Paul BECK, ingénieur-diplômé, demeurant à L-4240 Esch/Alzette, 60, rue Emile Mayrisch.

Laquelle comparante déclare qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée GIGA TUBES S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 14 juillet 2011, publié au Mémorial C no 2011 en date du 8 septembre 2011 et dont les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par le notaire Edouard DELOSCH, de résidence à Diekirch, le 4 septembre 2013, publié au Mémorial C no 2865 du 14 novembre 2013.

Laquelle associée s'est réunie en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et dont elle déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, et elle prend les résolutions suivantes:

- 1.- L'assemblée générale décide de transférer le siège social à Dudelange.
- 2.- Suite à la résolution qui précède le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est fixé à Dudelange.» (...)

- 3.- L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social au L-3548 Dudelange, 15, rue Ribeschpont.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais et honoraires en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connus du notaire par nom, prénom, état ou demeure, elle a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Beck, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 août 2014. Relation: EAC / 2014 / 11011. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129446/39.

(140146317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Gracewell Properties (Birmingham) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 169.097.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129418/10.

(140146677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Highfield S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HIGHFIELD S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014129481/12.

(140146754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Les Intages Property S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 159.313.

Par lettre recommandée adressée le 23 juillet 2014 à la société LES INTAGES PROPERTY S.A. société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, la société FIDUCENTER S.A. a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société LES INTAGES PROPERTY S.A avec effet immédiat. Le siège social est, partant, dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2014129566/12.

(140146297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Epic 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 182.059.

In the year two thousand and fourteen, on the first of August.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED

“ERE IV (N° 6) S.à r.l.”, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175543,

here represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of the company, with individual signing power

Such appearing party is the sole partner of “HAP S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 182059, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 93, dated January 10, 2014.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

Resolution

The sole partner decides to amend the company’s name into “EPIC 1 S.à r.l.”.

As a consequence, article 4 of Articles of Incorporation is modified and now reads as follows:

Art. 4. The Company will have the name “EPIC 1 S.à r.l.”.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le premier août.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU

«ERE IV (N° 6) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175543,

ici représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société prénommée avec pouvoir de signature individuelle

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «HAP S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B175482, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 Novembre 2013, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 93, du 10 janvier 2014.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en «EPIC 1 S.à r.l.».

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. La Société aura la dénomination "EPIC 1 S.à r.l.".

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 août 2014. Relation: EAC/2014/11037. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014129463/66.

(140147018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

CCP II Office 1 Netherlands S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 117.130.

In the year two thousand fourteen, on the sixth day of august,

before Maître Joseph ELVINGER, notary residing Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

CCP II Netherlands S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its corporate seat at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 30,000.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.956 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on 5 August 2014;

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of CCP II Office 1 Netherlands S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.130 and having a share capital of EUR 30,000.- (the Company);

II. That the Company was incorporated on June 9, 2006 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1569 of August 18, 2006. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended several times, most recently on July 1, 2014 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial;

III. That the Sole Shareholder will resolve upon the following agenda:

1. Amendment and restatement of paragraphs 1, 7 and 8 of article 11 of the Articles,
2. Insertion of a new paragraph 10 in article 11 of the Articles,
3. Amendment and restatement of paragraph 3 of article 13 of the Articles,
4. Appointment of new Class C managers,

5. Powers granted to any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Alter Domus Luxembourg S.à r.l. and Vistra (Luxembourg) S.à r.l., each acting and signing individually, to proceed on behalf of the Company to the relevant formalities with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the Luxembourg Official Gazette (Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) in connection with the above resolutions, and to execute, deliver and perform any documents necessary or useful for such a purpose,

6. Miscellaneous.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate paragraph 1 of article 11 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

“ **Art. 11.** The Company is managed by at least three managers, appointed by the partners with or without limitation of their period of office. The managers will constitute a board of managers which will be constituted by one or more managers of category A (the "A Managers"), one or more managers of category B (the "B Managers") and one or more managers of category C (the "C Managers") (The A Managers, the B Managers and the C Managers are collectively referred to herein as "Managers"). The Managers need not to be partners. The Managers may be removed at any time, with or without cause, without indemnity, by a resolution of partners holding a majority of votes.”

The Sole Shareholder further resolves to amend and restate paragraph 7 of article 11 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

“The boards of managers will be validly held provided that the majority of Managers present or represented, including at least one A Manager, one B Manager and one C Manager present or represented. Any A Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another A Manager or an ad hoc agent as his proxy, any B Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another B Manager or an ad hoc agent as his proxy and any C Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another C Manager or an ad hoc agent as his proxy.” The Sole Shareholder further resolves to amend and restate paragraph 8 of article 11 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

“In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted if approved by the majority of the Managers present or represented, with the positive vote of at least one A Manager present or represented, one B Manager present or represented and one C Manager present or represented. Minutes of the resolutions shall be signed by all managers, and proxy holders present or represented at such meeting.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new paragraph 10 in article 11 of the Articles, as follows:

“Any Manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to simultaneously identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting. None of the Managers participating in a meeting of the board of managers shall be located in the United Kingdom at the time of such meeting.”

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to amend and restate paragraph 3 of article 13 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

“In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media. None of the Managers shall sign such written resolutions in the United Kingdom.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, with immediate effect, (i) Marcus John Davidson-Wright, born Amersham (UK) on 26 January 1966, professional address 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, UK and (ii) Russell Paul Jewell, born Cheltenham (UK) on 3 September 1959, professional address 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, UK both as new class C managers of the Company, for an indefinite period.

As a result of the foregoing resolutions, the composition of the board of managers of the Company will be as follows:

- Barbara NEUERBURG, class A manager;
- Bruno BAGNOULS, class B manager;

- Wim RITS, class A manager;
- Jean-Philippe FIORUCCI, class B manager;
- Marcus John Davidson-Wright, class C manager; and
- Russell Paul Jewell, class C manager.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Alter Domus Luxembourg S.à r.l. and Vistra (Luxembourg) S.à r.l., each acting and signing individually, to proceed on behalf of the Company to the relevant formalities with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the Luxembourg Official Gazette (Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) in connection with the above resolutions, and to execute, deliver and perform any documents necessary or useful for such a purpose.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Déclaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six août,

devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

CCP II Netherlands S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 121.956 et ayant un capital social de 30.000,- Euros (l'Associé Unique),

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 août 2014;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de «CCP II Office 1 Netherlands S.à r.l.», une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 117.130 et ayant un capital social de 30.000,- Euros (la Société).

II. Que la Société a été constituée le 9 Juin 2006, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant alors à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1569 du 18 Août 2006. Depuis cette date, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et le plus récemment le 1^{er} Juillet 2014, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial;

III. Que l'Associé Unique est appelé à délibérer sur l'ordre du jour libellé comme suit:

1. Modification et reformulation des paragraphes 1, 7 et 8 de l'article 11 des Statuts,
2. Insertion d'un nouveau paragraphe 10 dans l'article 11 des Statuts,
3. Modification et reformulation du paragraphe 3 de l'article 13 des Statuts
4. Nomination de nouveaux gérants de catégorie C

5. Procuration accordée à tout gérant de la Société et/ou tout avocat d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l. et Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun agissant et signant individuellement, pour procéder au nom de la Société aux formalités avec le Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg et le Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C concernant les résolutions ci-dessus, et d'exécuter et livrer tous documents nécessaires ou utiles à cet objectif,

6. Divers.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'amender et de procéder à la refonte du paragraphe 1 de l'article 11 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est administrée par au moins trois gérants, nommés par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Les gérants constituent un conseil de gérance formé d'au moins un gérant de catégorie A («Gérants A»), au moins un gérant de catégorie B («Gérants B») et d'au moins un gérant de catégorie C («Gérants C») (Les Gérants A, les Gérants B et les Gérants C sont ci-après désignés en tant que «Gérants»). Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, sans indemnité, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.»

L'Associé Unique décide d'amender et de procéder à la refonte du paragraphe 7 de l'article 11 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des Gérants est présente ou représentée, incluant au moins un Gérant A, un Gérant B et un Gérant C présents ou représentés. Tous les Gérants A pourront agir au conseil de gérance en nommant par écrit un autre Gérant A ou un agent ad hoc pour les représenter, tous les Gérants B pourront agir au conseil de gérance en nommant par écrit un autre Gérant B ou un agent ad hoc pour les représenter, et tous les Gérants C pourront agir au conseil de gérance en nommant par écrit un autre Gérant C ou un agent ad hoc pour les représenter.»

L'Associé Unique décide d'amender et de procéder à la refonte du paragraphe 8 de l'article 11 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés, avec le vote favorable d'au moins un Gérant A présent ou représenté, un Gérant B présent ou représenté et un Gérant C présent ou représenté. Le procès-verbal des résolutions doit être signé par tous les gérants et mandataires présents ou représentés à cette réunion.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouveau paragraphe 10 dans l'article 11 des Statuts, qui aura la teneur suivante:

«Tout Gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication qui permet à tous ceux qui prennent part à la réunion de simultanément s'identifier, d'entendre et de parler à chacun. Une participation par de tels moyens est considérée équivalente à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue. Aucun des Gérants participant à la réunion du conseil de gérance ne doit être situé au Royaume-Uni au moment d'une telle réunion.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'amender et de procéder à la refonte du paragraphe 3 de l'article 13 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie de circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication. Aucun des Gérants ne doit signer ces résolutions écrites au Royaume-Uni.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet immédiat, (i) M. Marcus John Dividson-Wright, né à Amersham (Royaume-Uni), le 26 Janvier 1966, ayant son adresse professionnelle à 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, Royaume-Uni (ii) et M. Russell Paul Jewell, né à Cheltenham (Royaume-Uni) le 3 Septembre 1959, ayant son adresse professionnelle à 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, tous deux en qualité de nouveaux gérants de catégorie C de la Société, pour une période indéterminée.

À la suite de ces résolutions, la composition du conseil de gérance de la Société sera la suivante:

- Barbara NEUERBURG, gérant de catégorie A;
- Bruno BAGNOULS, gérant de catégorie B;
- Wim RITS, gérant de catégorie A;
- Jean-Philippe FIORUCCI, gérant de catégorie B;
- Marcus John DIVIDSON-WRIGHT, gérant de catégorie C; and
- Russell Paul JEWELL, gérant de catégorie C.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser et de donner pouvoir à tout gérant de la Société et/ou tout avocat ou employé de Alter Domus Luxembourg S.à r.l. et Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun agissant et signant individuellement, pour procéder au nom de la Société aux formalités avec le Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg et le Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C concernant les résolutions ci-dessus, et d'exécuter et livrer tous documents nécessaires ou utiles à cet objectif.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 7 août 2014. Relation: LAC/2014/37528. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014130542/200.

(140148206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Jabil Circuit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 61.732.

Le Bilan consolidé au 31 Août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Jabil Circuit Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014129531/13.

(140146781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

CCP II Office 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.955.

In the year two thousand fourteen, on the sixth day of august,

before Maître Joseph ELVINGER, notary residing Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Curzon Capital Partners II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.746 and having a share capital of EUR 400,000.- (the Sole Shareholder),

hereby represented by Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on 5 August 2014;

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of CCP II Office 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.955 and having a share capital of EUR 12,500.- (the Company);

II. That the Company was incorporated on November 20, 2006 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 39 of January 24, 2007. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended several times, most recently on July 1, 2014 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial;

III. That the Sole Shareholder will resolve upon the following agenda:

1. Amendment and restatement of paragraphs 1, 7 and 8 of article 11 of the Articles,
2. Insertion of a new paragraph 10 in article 11 of the Articles,
3. Amendment and restatement of paragraph 3 of article 13 of the Articles,

4. Appointment of new Class C managers,

5. Powers granted to any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Alter Domus Luxembourg S.à r.l. and Vistra (Luxembourg) S.à r.l., each acting and signing individually, to proceed on behalf of the Company to the relevant formalities with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the Luxembourg Official Gazette (Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) in connection with the above resolutions, and to execute, deliver and perform any documents necessary or useful for such a purpose,

6. Miscellaneous.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate paragraph 1 of article 11 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

“ **Art. 11.** The Company is managed by at least three managers, appointed by the partners with or without limitation of their period of office. The managers will constitute a board of managers which will be constituted by one or more managers of category A (the "A Managers"), one or more managers of category B (the "B Managers") and one or more managers of category C (the "C Managers") (The A Managers, the B Managers and the C Managers are collectively referred to herein as "Managers"). The Managers need not to be partners. The Managers may be removed at any time, with or without cause, without indemnity, by a resolution of partners holding a majority of votes.”

The Sole Shareholder further resolves to amend and restate paragraph 7 of article 11 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

“The boards of managers will be validly held provided that the majority of Managers present or represented, including at least one A Manager, one B Manager and one C Manager present or represented. Any A Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another A Manager or an ad hoc agent as his proxy, any B Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another B Manager or an ad hoc agent as his proxy and any C Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another C Manager or an ad hoc agent as his proxy.”

The Sole Shareholder further resolves to amend and restate paragraph 8 of article 11 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

“In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted if approved by the majority of the Managers present or represented, with the positive vote of at least one A Manager present or represented, one B Manager present or represented and one C Manager present or represented. Minutes of the resolutions shall be signed by all managers, and proxy holders present or represented at such meeting.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new paragraph 10 in article 11 of the Articles, as follows:

“Any Manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to simultaneously identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting. None of the Managers participating in a meeting of the board of managers shall be located in the United Kingdom at the time of such meeting.”

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to amend and restate paragraph 3 of article 13 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

“In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media. None of the Managers shall sign such written resolutions in the United Kingdom.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, with immediate effect, (i) Marcus John Davidson-Wright, born Amersham (UK) on 26 January 1966, professional address 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, UK and (ii) Russell Paul Jewell, born Cheltenham (UK) on 3 September 1959, professional address 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, UK both as new class C managers of the Company, for an indefinite period.

As a result of the foregoing resolutions, the composition of the board of managers of the Company will be as follows:

- Barbara NEUERBURG, class A manager;
- Bruno BAGNOULS, class B manager;
- Wim RITS, class A manager;
- Jean-Philippe FIORUCCI, class B manager;
- Marcus John Davidson-Wright, class C manager; and
- Russell Paul Jewell, class C manager.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Alter Domus Luxembourg S.à r.l. and Vistra (Luxembourg) S.à r.l., each acting and signing individually, to proceed on behalf of the Company to the relevant formalities with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the Luxembourg Official Gazette (Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) in connection with the above resolutions, and to execute, deliver and perform any documents necessary or useful for such a purpose.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six août,

devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Curzon Capital Partners II S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 109.746 et ayant un capital social de 400.000,- Euros (l'Associé Unique),

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 août 2014;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de «CCP II Office 3 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 121.955 et ayant un capital social de 12,500 Euros (la Société).

II. Que la Société a été constituée le 20 novembre 2006, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant alors à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 39 du 24 janvier 2007. Depuis cette date, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et le plus récemment le 1^{er} Juillet 2014, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial;

III. Que l'Associé Unique est appelé à délibérer sur l'ordre du jour libellé comme suit:

1. Modification et reformulation des paragraphes 1, 7 et 8 de l'article 11 des Statuts,
2. Insertion d'un nouveau paragraphe 10 dans l'article 11 des Statuts,
3. Modification et reformulation du paragraphe 3 de l'article 13 des Statuts
4. Nomination de nouveaux gérants de catégorie C
5. Procuration accordée à tout gérant de la Société et/ou tout avocat d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l. et Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun agissant et signant individuellement, pour procéder au nom de la Société aux formalités avec le Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg et le Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C concernant les résolutions ci-dessus, et d'exécuter et livrer tous documents nécessaires ou utiles à cet objectif,
6. Divers.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'amender et de procéder à la refonte du paragraphe 1 de l'article 11 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est administrée par au moins trois gérants, nommés par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Les gérants constituent un conseil de gérance formé d'au moins un gérant de catégorie A («Gérants A»), au moins un gérant de catégorie B («Gérants B») et d'au moins un gérant de catégorie C («Gérants C») (Les Gérants A, les Gérants B et les Gérants C sont ci-après désignés en tant que «Gérants»). Les Gérants ne sont pas

obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, sans indemnité, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.»

L'Associé Unique décide d'amender et de procéder à la refonte du paragraphe 7 de l'article 11 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des Gérants est présente ou représentée, incluant au moins un Gérant A, un Gérant B et un Gérant C présents ou représentés. Tous les Gérants A pourront agir au conseil de gérance en nommant par écrit un autre Gérant A ou un agent ad hoc pour les représenter, tous les Gérants B pourront agir au conseil de gérance en nommant par écrit un autre Gérant B ou un agent ad hoc pour les représenter, et tous les Gérants C pourront agir au conseil de gérance en nommant par écrit un autre Gérant C ou un agent ad hoc pour les représenter.»

L'Associé Unique décide d'amender et de procéder à la refonte du paragraphe 8 de l'article 11 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés, avec le vote favorable d'au moins un Gérant A présent ou représenté, un Gérant B présent ou représenté et un Gérant C présent ou représenté. Le procès-verbal des résolutions doit être signé par tous les gérants et mandataires présents ou représentés à cette réunion.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouveau paragraphe 10 dans l'article 11 des Statuts, qui aura la teneur suivante:

«Tout Gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication qui permet à tous ceux qui prennent part à la réunion de simultanément s'identifier, d'entendre et de parler à chacun. Une participation par de tels moyens est considérée équivalente à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue. Aucun des Gérants participant à la réunion du conseil de gérance ne doit être situé au Royaume-Uni au moment d'une telle réunion.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'amender et de procéder à la refonte du paragraphe 3 de l'article 13 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie de circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication. Aucun des Gérants ne doit signer ces résolutions écrites au Royaume-Uni.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet immédiat, (i) M. Marcus John Dividson-Wright, né à Amersham (Royaume-Uni), le 26 Janvier 1966, ayant son adresse professionnelle à 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, Royaume-Uni (ii) et M. Russell Paul Jewell, né à Cheltenham (Royaume-Uni) le 3 Septembre 1959, ayant son adresse professionnelle à 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, tous deux en qualité de nouveaux gérants de catégorie C de la Société, pour une période indéterminée.

À la suite de ces résolutions, la composition du conseil de gérance de la Société sera la suivante:

- Barbara NEUERBURG, gérant de catégorie A;
- Bruno BAGNOULS, gérant de catégorie B;
- Wim RITS, gérant de catégorie A;
- Jean-Philippe FIORUCCHI, gérant de catégorie B;
- Marcus John DIVIDSON-WRIGHT, gérant de catégorie C; and
- Russell Paul JEWELL, gérant de catégorie C.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser et de donner pouvoir à tout gérant de la Société et/ou tout avocat ou employé de Alter Domus Luxembourg S.à r.l. et Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun agissant et signant individuellement, pour procéder au nom de la Société aux formalités avec le Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg et le Recueil des Sociétés et Associations, Memorial C concernant les résolutions ci-dessus, et d'exécuter et livrer tous documents nécessaires ou utiles à cet objectif.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 7 août 2014. Relation: LAC/2014/37529. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014130544/201.

(140148262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

BSI & Venture Partners Capital Management General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.470.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The public limited company governed by the laws of Switzerland "BSI SA", established and having its registered office in CH-6900 Lugano, Via Magatti 2, registered with the Commercial Register of canton Ticino under corporation identification number (IDE/UID) CHE-105.736.244 (formerly: CH-514.3.012.351-6),

here represented by Mrs. Sabine JULI, employee, with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (Grand Duchy of Luxembourg), (the "Proxyholder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "BSI & Venture Partners Capital Management General Partner S.à r.l.", established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 166470, (the "Company"), has been incorporated by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on 12 January 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 255 of 31 January 2012,

and that the articles of association (the "Articles") have been amended by deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 12 April 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1521 of 26 June 2013.

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its Proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to amend the corporate purpose and to subsequently give article 2 of the Articles the following wording:

" **Art. 2.** The object of the Company is to act as managing general partner (associé gérant commandité) and as such to ensure the management and administration of BSI & Venture Partners Capital Management SCA SICAV-FIS, a Luxembourg investment company with variable capital governed by Luxembourg laws and incorporated under the legal form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) (the "SICAV-FIS").

The Company shall carry out any activities connected with its status of general partner of the SICAV-FIS.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Second resolution

Pursuant to an internal reorganization of the Commercial Registered of Switzerland, it is resolved to amend at the Trade and Companies Registry of Luxembourg the identification number the Sole Partner as indicated here before.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois de la Suisse "BSI SA", établie et ayant son siège social à CH-6900 Lugano, Via Magatti 2, inscrite au Registre du Commerce du canton du Tessin sous le numéro d'identification des entreprises (IDE/UID) CHE-105.736.244 (anciennement: CH-514.3.012.351-6),

ici représentée par Madame Sabine JULI, employée, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (Grand-Duché de Luxembourg), (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "BSI & Venture Partners Capital Management General Partner S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166.470, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), le 12 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 255 du 31 janvier 2012,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant au Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 12 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1521 du 26 juin 2013.

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa Mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social et de donner subséquemment à l'article 2 des Statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** L'objet de la Société est d'agir en tant qu'associé gérant commandité et en tant que tel d'assurer la gestion et l'administration de BSI & Venture Partners Capital Management SCA SICAV-SIF, une société d'investissement Luxembourgeoise avec capital variable gouvernée par et constitués sous la forme légale d'une société en commandite par actions (la "SICAV-SIF").

La Société doit effectuer toute activité liée à ses statuts d'associé gérant commandité de la SICAV-SIF.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques et financières, liées directement ou indirectement à tous les domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet."

Deuxième résolution

Suite à une réorganisation interne des Registres du Commerce de la Suisse, il est décidé de modifier auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le numéro d'identification de l'Associé Unique comme indiqué ci-avant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. JULI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2014. LAC/2014/35541. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014130499/102.

(140148423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

IVG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 150.381.

Jahre zweitausendundvierzehn, den zweiundzwanzigsten Tag im Juli,

Vor uns, Maître Carlo Wersandt, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

ERSCHIENEN:

„IVG Institutional Funds GmbH“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Gesellschaftssitz in The Square 18, Am Flughafen, D-60549 Frankfurt am Main, eingetragen beim Amtsgericht Frankfurt unter der Nummer 91062,

hier vertreten durch Herrn Jörg Niedermeyer, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer am 21. Juli 2014 in Frankfurt am Main erteilten Vollmacht.

Diese Vollmacht wird nach Paraphierung „ne varietur“ durch den Notar und die Bevollmächtigte vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit dieser Urkunde registriert zu werden.

Die erschienene Partei ist alleiniger Gesellschafter der „IVG Luxembourg S.à r.l.“, (die „Gesellschaft“) einer luxemburgischen société à responsabilité limitée mit Gesellschaftssitz in 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 150381, gegründet durch notarielle Urkunde, ausgestellt von Notar Carlo Wersandt mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 15. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial C“) N° 240 am 4. Februar 2010.

Die erschienene Partei vertritt das gesamte Gesellschaftskapital, hat auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet und bittet den Notar, die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss:

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Gesellschaftszweck der Gesellschaft abzuändern.

Zweiter Beschluss:

In Folge des ersten Beschlusses beschließt der alleinige Gesellschafter, Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft wie folgt neuzufassen:

“ **Art. 2. Gesellschaftszweck.** Zweck der Gesellschaft ist die Administration und Verwaltung von alternativen Investmentfonds („AIFs“) nach dem Luxemburger Gesetz über spezialisierte Investmentfonds vom 13. Februar 2007, in der geänderten Fassung, im Einklang mit und im Rahmen der von Artikel 125-2 von Kapitel 16 des Luxemburger Gesetzes vom 17. Dezember über Organismen für gemeinsame Anlagen, in der geänderten Fassung (das „Gesetz von 2010“), gesetzten Grenzen und dem Gesetz vom 12. Juli 2013 über alternative Investmentfondsmanager, in der jeweils geltenden Fassung (das „AIFM Gesetz“).

Die Gesellschaft wird jede Tätigkeit im Zusammenhang mit der Verwaltung, Administration und dem Vertrieb von AIFs vornehmen.

Im Einklang mit dem AIFM Gesetz wird die Gesellschaft, als alternativer Investmentfondsmanager (AIFM), die in Anhang I des AIFM Gesetzes aufgelisteten Tätigkeiten ausüben, insbesondere Anlageverwaltungsfunktionen im Hinblick auf AIFs wie folgt:

- a) Portfolioverwaltung;
- b) Risikomanagement.

Die Gesellschaft kann zusätzlich im Rahmen der kollektiven Verwaltung von AIFs die folgenden anderen Aufgaben ausüben:

- a) administrative Tätigkeiten:
 - i) rechtliche Dienstleistungen sowie Dienstleistungen der Fondsbuchhaltung und Rechnungslegung,
 - ii) Kundenanfragen,
 - iii) Bewertung und Preisfestsetzung, einschließlich Steueraspekte,
 - iv) Überwachung der Einhaltung der Rechtsvorschriften,
 - v) Führung eines Anteilinhaber/Aktionärsregisters,
 - vi) Gewinnausschüttung,
 - vii) Ausgabe und Rücknahme von Anteilen,
 - viii) Kontraktabrechnungen, einschließlich Versand der Zertifikate,

ix) Führung von Aufzeichnungen;

b) Vertrieb;

c) Tätigkeiten im Zusammenhang mit den Vermögenswerten von AIFs, worunter Dienstleistungen, die zur Erfüllung der treuhänderischen Pflichten des AIFM erforderlich sind, das Facility Management, die Immobilienverwaltung, die Beratung von Unternehmen über die Kapitalstruktur, die industrielle Strategie und damit verbundene Fragen, Beratungs- und Dienstleistungen im Zusammenhang mit Fusionen und dem Erwerb von Unternehmen und weitere Dienstleistungen in Verbindung mit der Verwaltung der AIFs und der Unternehmen und anderer Vermögenswerte, in die sie investiert haben, fallen.

Zur Vermeidung von Zweifeln beinhalten „AIFs“ ebenfalls (i) die Verwaltungsgesellschaft(en) des/der AIF, sofern der AIF in Vertragsform besteht und/oder (ii) die direkt oder indirekt gehaltenen 100 prozentigen Tochtergesellschaften der hierin bezuggenommenen AIFs.

Die Gesellschaft kann Teile dieser Aufgaben auf Dritte übertragen. Die Gesellschaft kann Dienstleistungen in Luxemburg und im Ausland erbringen und für diese Zwecke Repräsentanzbüros und/oder Zweigniederlassungen eröffnen.

Die Gesellschaft kann ferner ihre eigenen Vermögenswerte auf Nebendienstleistungsbasis verwalten und alle Maßnahmen vornehmen, die sie zur Erfüllung und Durchführung ihres Zweckes als nützlich erachtet, als auch jede andere durch alle anwendbaren Gesetze erlaubte Tätigkeit im Rahmen der von Artikel 125-2 von Kapitel 16 des Gesetzes von 2010 und falls anwendbar dem durch das AIFM Gesetz gesetzten Grenzen.“

Dritter Beschluss:

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Verweis in Artikel 18 der Satzung auf das Gesetz von 2002 durch einen Verweis auf das Gesetz von 2010 zu ersetzen.

Vierter Beschluss:

In Folge des dritten Beschlusses beschließt der alleinige Gesellschafter, Artikel 18 der Satzung der Gesellschaft wie folgt neuzufassen:

„ **Art. 18. Vorbehalt des Gesetzes.** Alle Sachverhalte, die nicht in dieser Satzung erwähnt sind, werden entsprechend den Vorschriften des modifizierten Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und jenen des Gesetzes von 2010 geregelt.“

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass des vorliegenden Aktes entstehen, beläuft sich auf ungefähr EUR 1.000-.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die deutsche Fassung maßgeblich sein soll.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Generalversammlung, hat der Vertreter der erschienenen Parteien mit uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorstehenden Textes:

In the year two thousand fourteen, on the twenty-second day of July;

Before the undersigned, Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

“IVG Institutional Funds GmbH”, a limited liability company organized under the laws of the Federal Republic of Germany, whose registered office is at The Squire 18, Am Flughafen, D-60549 Frankfurt am Main, registered with the Amtsgericht Frankfurt am Main, under the number HRB 91062,

here represented by Mr Jörg Niedermeyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Frankfurt am Main (Germany), on July 21st, 2014.

The said proxy, initialled “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of “IVG Luxembourg S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.381, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 15th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Memorial C”) N° 240 on February 4th, 2010.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, requires the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to change the corporate object of the Company.

Second resolution:

Consequently to the first resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 2 of the articles of association of the Company (the "Articles") as follows:

" Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the administration and management of alternative investment funds ("AIFs") subject to the Luxembourg law on specialised investment funds dated 13 February 2007 as amended, in accordance with and within the limitations set forth by article 125-2 of chapter 16 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended (the "2010 Law") and the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers, as amended from time to time (the "AIFM Law").

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and marketing of the AIFs.

In accordance with the AIFM Law, the Company, as alternative investment fund manager ("AIFM") will perform the activities listed in Annex I of the AIFM Law, in particular investment management functions with regards to the AIFs as follows:

- a) portfolio management;
- b) risk management.

The Company may additionally perform in the course of the collective management of the AIFs the following other functions:

- a) administration:
 - i). legal and fund management accounting services;
 - ii). customer inquiries;
 - iii). valuation and pricing, including tax returns;
 - iv). regulatory compliance monitoring;
 - v). maintenance of unit-/shareholder register;
 - vi). distribution of income;
 - vii). unit/shares issues and redemptions;
 - viii). contract settlements, including certificate dispatch;
 - ix). record keeping;
- b) marketing;

c) activities related to the assets of AIFs, namely services necessary to meet the fiduciary duties of the Company as AIFM, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services connected to the management of the AIFs and the companies and other assets in which they have invested.

For the avoidance of doubt, "AIFs" also includes (i) the AIF's management company(ies), where the AIF is a common fund and/or (ii) the directly or indirectly wholly-owned subsidiaries of the AIFs referred to herein.

The Company may delegate part of these activities to third parties. The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches.

The Company may also administer its own assets on an ancillary basis and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes as well as any other activity authorized under all applicable laws remaining within the limitations set forth by article 125-2 of chapter 16 of the 2010 Law and as applicable the AIFM Law."

Third resolution:

The sole shareholder resolves to replace the reference to the law of 2002 by a reference to the law of 2010 in article 18 of the Articles.

Fourth resolution:

Consequently to the third resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 2 of the Articles as follows:

" Art. 18. Matters not governed by these articles. All matters not governed by these articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended as well as with the 2010 Law."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000.-.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the German text shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the notary.

Signé: J. NIEDERMEYER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2014. LAC/2014/35534. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014130716/171.

(140148135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Kondschafter - association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 1a, rue Kummert.

R.C.S. Luxembourg F 10.056.

— STATUTS

Entre les soussignés:

FRIES Aline; Étudiant; 8A, Op der Heckmill, L-6783 Grevenmacher

NEY Charles; Étudiant; 28, rue Boland, L-6715 Grevenmacher

PIERRETJo; Fonct. d'État; 16, rue Kummert, L-6743 Grevenmacher

STRENG Pol; Étudiant; 1A, rue Kummert, L-6743 Grevenmacher

URY Marc; Étudiant; 12, Gruewereck, L-6734 Grevenmacher

et tous ceux qui par la suite adhéreront aux présents statuts, il est formé une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et les présents statuts.

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er} . L'association porte la dénomination: «Kondschafter-association sans but lucratif».

Art. 2. L'association a pour objet de conserver la culture mosellane et de participer aux manifestations de la région. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 3. L'association a son siège à Grevenmacher.

Art. 4. Elle est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Des Membres

Art. 5. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à cinq.

Art. 6. L'association est composée de membres effectifs admis par le conseil d'administration sur demande verbale ou écrite. Les membres doivent avoir atteint l'âge de majorité. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut dépasser 20 euros.

Art. 7. Les membres ont la faculté de se retirer de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Peuvent être exclus les membres qui n'assument pas leurs obligations ou qui agissent contre les intérêts de l'association. La démission et l'exclusion des associés sont réglées par l'art. 12 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif. Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit sur le patrimoine et les biens de l'association. La liste des membres est révisée annuellement à la clôture de l'exercice.

Titre III. De l'Administration

Art. 8. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins. Les membres du conseil d'administration sont élus parmi les membres effectifs par l'assemblée générale à la simple majorité des voix. Leur mandat a une durée de deux années. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 9. Le conseil d'administration choisit en son sein un comité de direction (qui est composé de trois membres), un secrétaire et un trésorier. La correspondance courante est signée par le secrétaire.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son comité de direction. Il faut une majorité de 2/3 du comité de direction. Il ne pourra délibérer valablement qu'en présence de la majorité de ses membres, la voix du comité de direction étant, en cas de parité, prépondérante. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer des pouvoirs spéciaux et déterminés à un ou plusieurs de ses membres ou même à des tierces personnes. Le

conseil d'administration exerce tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts.

Art. 11. La signature d'un membre du comité de direction et celle du secrétaire ou trésorier engagent valablement l'association envers les tiers.

Titre IV. De l'Assemblée Générale

Art. 12. L'assemblée générale ordinaire se réunira une fois par an, et au plus tard pour le 31 mars de l'année sociale suivante. Elle est convoquée par le conseil d'administration, qui en fixera la date et l'ordre du jour.

Art. 13. Le conseil d'administration pourra convoquer des assemblées générales extraordinaires chaque fois qu'il le jugera utile ou nécessaire.

Art. 14. A la suite d'une demande écrite de la part d'un tiers des membres effectifs, le conseil d'administration doit convoquer dans la quinzaine une assemblée générale extraordinaire contenant à l'ordre du jour le motif de la demande.

Art. 15. Les membres effectifs sont convoqués à l'assemblée générale au moins quinze jours francs à l'avance.

Art. 16. L'assemblée générale est régulièrement constituée quel que soit le nombre de membres effectifs présents. Les décisions sont prises à la simple majorité. Les modifications aux statuts se feront conformément aux prescriptions de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée. Les membres et les tiers peuvent prendre connaissance des résolutions de toute assemblée générale auprès du conseil d'administration.

Art. 17. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le 30 juillet 2014 et finit le 31 décembre 2014.

L'assemblée générale désigne chaque année, pour une durée d'un an et parmi ses membres, deux réviseurs de caisse dont la mission consiste à lui faire rapport sur la gestion des fonds sociaux. Les vérificateurs de caisse ne peuvent être membres du conseil d'administration.

Titre V. Des ressources

Art. 18. Les ressources de l'association se composent notamment:

- des cotisations des membres (effectifs, honoraires, etc.),
- de dons ou legs en sa faveur,
- de subsides et subventions,
- d'autres revenus émanant des activités de l'association.

Cette liste n'est pas limitative.

Titre VI. De la dissolution

Art. 19. En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'association, l'actif net sera affecté au profit d'une oeuvre de bienfaisance luxembourgeoise.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas autrement réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

Ainsi fait à Grevenmacher, le 30 juin 2014.

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2014130736/79.

(140148188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

L&V Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 149.657.

DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the eighteenth day of July.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company V&L Investment AB, a company incorporated under the law of Sweden, having its registered office at Lindärva Gard SE-531 91 Vinninga, Sweden, registered under the number 556896-0296,

Hereby represented by Mrs Natacha HAINAUX, accountant, 1968, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 9A, Boulevard Prince Henri,

by virtue of a proxy given on July, 10th, 2014. The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state:

- that it is the sole actual shareholder of L&V Investments S.à.r.l.(the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated by notarial deed on October 6th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 855 of April 26th, 2010. The Articles of Association have been amended by a deed of the undersigned notary on April 9th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1280 of 18th June 2010;

- that the capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up;

- that the appearing party, prenamed, is the sole holder of all the shares and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- that the appearing party, prenamed, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the appearing party, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at July 17, 2014, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at July 17, 2014, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- the books and documents of the company shall be lodged during a period of five years at L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont.

No confusion of patrimony between the dissolved company and the assets of, nor the reimbursement to the sole shareholder can be made, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euros (1.000.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La Société V&L Investment AB, une société existant sous le droit de Suède, ayant son siège social au Lindärva Gard SE-531 91 Vinninga, Suède, immatriculée sous le numéro 556896-0296,

ici représentée par Madame Natacha HAINAUX, comptable, résidant professionnellement au 9A Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 juillet 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société L&V INVESTMENTS S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée, constituée suivant un acte notarié en date du 6 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 855 du 26 avril 2010. Les statuts ont été modifiés suivant un acte du notaire instrumentant en date du 9 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1280 du 18 juin 2010;

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- que la partie comparante, est seule propriétaire de toutes les parts sociales et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que la partie comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 17 juillet 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 17 juillet 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. HAINAUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34209. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130750/110.

(140148269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Luxcellence Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 46.546.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg «Luxcellence Management Company S.A.», établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 46.546, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 83 du 7 mars 1994,

et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 juillet 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Me Joachim COUR, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire M^{lle} Céline MENTEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Me Alexandre HÜBSCHER, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société (les «Statuts») pour qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La Société a principalement pour objet:

1) la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) luxembourgeois et étrangers autorisés en vertu de la Directive européenne 2009/65/CE et la gestion supplémentaire d'autres organismes de placement collectif (OPC) luxembourgeois et étrangers, conformément à l'article 101 (2) et l'annexe II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la "Loi de 2010"); et

2) l'exercice, pour des fonds d'investissement alternatifs (FIA) luxembourgeois et étrangers au sens de la directive européenne 2011/61/UE, de fonctions de gestion, fonctions d'administration, fonctions de commercialisation et d'autres activités liées au patrimoine actif de FIA, conformément à l'article 5 (2) et l'annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "Loi de 2013").

La Société ne fournira pas les services de (a) gestion de portefeuilles d'investissements sur une base discrétionnaire et individualisée, (b) conseils en investissements, (c) garde et administration pour des actions ou parts d'organismes de placement collectif ou (d) la réception et la transmission d'ordres relatifs aux investissements financiers tels qu'envisagés à l'article 101(3) de la Loi de 2010 et/ou l'article 5(4) de la Loi de 2013.

La Société peut également fournir les services de gestion, d'administration et de commercialisation mentionnés ci-dessus aux filiales d'OPCVM, d'OPC et de FIA auxquelles elle fournit des services, y compris des services de domiciliation et d'administration.

La Société pourra fournir tout ou partie de ces activités (p.e., la gestion de risques, la surveillance des investissements/ de la conformité) à des OPCVM, OPC, des FIA et/ou d'autres sociétés de gestion.

La Société peut exercer des activités autorisées en dehors du Luxembourg par la fourniture libre de services et/ou par l'ouverture de succursales.

De manière plus générale, la Société peut exercer toute activité liée aux services qu'elle fournit aux OPCVM, OPC et FIA dans la mesure la plus large permise par la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toute autre loi ou tout autre règlement applicable.

La Société peut également, à titre accessoire, gérer ses propres avoirs et exercer toute activité liée directement ou indirectement à, et/ou jugée utile et/ou nécessaire à la réalisation de son objet mais ce, toujours dans les limites prescrites, et dans la mesure la plus large permise par les dispositions de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013.»

B) Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions possédées par lui, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée «ne varietur» par le mandataire et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée et que l'actionnaire unique représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité l'unique résolution suivante:

Unique résolution:

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts de la Société, relatif à l'objet social, comme suit:

« **Art. 3. Objet.** La Société a principalement pour objet:

1) la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) luxembourgeois et étrangers autorisés en vertu de la Directive européenne 2009/65/CE et la gestion supplémentaire d'autres organismes de placement collectif (OPC) luxembourgeois et étrangers, conformément à l'article 101 (2) et l'annexe II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la "Loi de 2010"); et

2) l'exercice, pour des fonds d'investissement alternatifs (FIA) luxembourgeois et étrangers au sens de la directive européenne 2011/61/UE, de fonctions de gestion, fonctions d'administration, fonctions de commercialisation et d'autres activités liées au patrimoine actif de FIA, conformément à l'article 5 (2) et l'annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "Loi de 2013").

La Société ne fournira pas les services de (a) gestion de portefeuilles d'investissements sur une base discrétionnaire et individualisée, (b) conseils en investissements, (c) garde et administration pour des actions ou parts d'organismes de placement collectif ou (d) la réception et la transmission d'ordres relatifs aux investissements financiers tels qu'envisagés à l'article 101(3) de la Loi de 2010 et/ou l'article 5(4) de la Loi de 2013.

La Société peut également fournir les services de gestion, d'administration et de commercialisation mentionnés ci-dessus aux filiales d'OPCVM, d'OPC et de FIA auxquelles elle fournit des services, y compris des services de domiciliation et d'administration.

La Société pourra fournir tout ou partie de ces activités (p.e., la gestion de risques, la surveillance des investissements/ de la conformité) à des OPCVM, OPC, des FIA et/ou d'autres sociétés de gestion.

La Société peut exercer des activités autorisées en dehors du Luxembourg par la fourniture libre de services et/ou par l'ouverture de succursales.

De manière plus générale, la Société peut exercer toute activité liée aux services qu'elle fournit aux OPCVM, OPC et FIA dans la mesure la plus large permise par la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toute autre loi ou tout autre règlement applicable.

La Société peut également, à titre accessoire, gérer ses propres avoirs et exercer toute activité liée directement ou indirectement à, et/ou jugée utile et/ou nécessaire à la réalisation de son objet mais ce, toujours dans les limites prescrites, et dans la mesure la plus large permise par les dispositions de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 15.00 heures.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. COUR, C. MENTEN, A. HÜBSCHER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2014. LAC/2014/35535. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014130760/106.

(140148137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Project Resi-1 Property III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 189.530.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of August,

Before, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Property III Holding S.à r.l., a private limited liability company (societe a responsabilite limitee), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg trade and companies register, (the Subscriber)

here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal, on 5 August 2014.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Section I - Definitions

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board means the board of managers of the Company;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "Project Resi-1 Property III S.à.r.l.";

General Meeting means a general meeting of the shareholders of the Company; and General Meetings means any of them;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them;

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and Shares means all of them;

Sole Manager means, in the case there is only one Manager, the sole Manager of the Company; and

Sole Shareholder means, in the case there is only one Shareholder, the sole Shareholder of the Company.

Section II - Articles of association

Art. 1. Form, Name and Number of Shareholders.

1.1 Form and name

There exists a private limited liability company (*societe a responsabilite limitee*) under the name of "Project Resi-1 Property III S.à.r.l."

1.2 Number of Shareholders

The Company may have a Sole Shareholder or several Shareholders.

Where the Company has only a Sole Shareholder, any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg city. It may be transferred within such municipality by a resolution of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager. The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the General Meeting or, as the case may be, of the Sole Shareholder.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 50,000.- (fifty thousand euro), represented by 50,000 (fifty thousand) ordinary Shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

Art. 6. Amendments to the Share capital. The Share capital may be changed at any time by a decision of the Sole Shareholder or by decision of the General Meeting, in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 7. Profit sharing. The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 19 in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends.

Art. 8. Indivisible Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

Art. 10. Redemption of Shares. The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own Share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management.

12.1 Management

The Company is managed by one or several Managers. If several Managers are appointed, they will constitute a Board. The Manager(s) need not to be Shareholder.

The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital or, as the case may be, of the Sole Shareholder. The General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder may at any time and without cause (ad nutum) dismiss and replace any Manager.

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

12.2 Meetings of the Board

A chairman pro tempore of the Board (the Chairman) may be appointed by the Board for each Board meeting. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Chairman pro tempore is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board.

The Board shall meet upon call by any Managers at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non participation are not taken into account in calculating the majority. A Manager may represent more than one Manager by proxy, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each Manager, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12.2 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

12.3 Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Manager

The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the directors present at such meeting or, as the case may be, by the Chairman.

12.4 Powers of the Board and the Sole Manager

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

As long as the Company has only a Sole Manager, the Sole Manager has the same powers as those conferred on the Board. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the Board shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Manager.

12.5 Delegation of powers

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a Manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is also authorised to appoint a person, either a Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

12.6 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signatures of any two Managers or (ii), in the case of a Sole Manager, by the sole signature of the Sole Manager.

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 13. Liability of the Manager(s). A Manager assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her in the name of the Company.

Art. 14. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Article 14 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 15. General Meetings.

15.1 Powers of the General Meeting or of the Sole Shareholder

As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders.

15.2 Annual General Meeting - Other General Meetings

An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

If the Company is composed of several Shareholders, but no more than 25 (twenty-five) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of 15 (fifteen) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.

16.1 Notice of General Meetings

Unless there is a Sole Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Companies Act, by the Board or, as the case may be, the Sole Manager, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than V2 (half) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting.

The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

16.2 Attendance - Representation

All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16.3 Vote

At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than V2 (half) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least % (three quarters) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16.4 Minutes

The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or the proxyholder(s) representing the Shareholder(s), who so request.

The resolutions adopted by the Sole Shareholder shall be documented in writing and signed by the Sole Shareholder or by the proxyholder representing the Sole Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the Sole Manager or by any 2 (two) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 17. Financial year. The Company's financial year starts on January 1st and ends on December 31st of the same year.

Art. 18. Financial statements. At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Board or, as the case may be, the Sole Manager, draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 (twenty-five) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of 15 (fifteen) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

Art. 19. Appropriation of profits, Reserves. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, the Board or, as the case may be, the Sole Manager, may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board or, as the case may be, the Sole Manager, fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 20. Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by more than half of the Shareholders holding % (three quarters) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board or, as the case may be, the Sole Manager or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 21. Statutory auditor - Approved auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) Shareholders. An approved auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 22. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been established, the Subscriber hereby declares that it subscribes for the 50,000 (fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 1.-(one euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 50,000.-(fifty thousand euro).

All these shares have been fully paid up by the Sole Shareholder by means of a payment in cash, so that the amount of EUR 50,000.- (fifty thousand euro) is made available to the Company, evidence of which has been given to the under-signed notary by a blocking certificate.

Transitory provision

By way of derogation of article 17 of the Articles, the Company's current financial year is to run from the date of the incorporation of the Company to 31 December 2014.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the Subscriber

Immediately after the incorporation of the Company, the Subscriber, represented as stated above, representing the whole of the share capital, has passed the following resolutions:

1. the number of managers is set at three;
2. the following persons are appointed as managers for an unlimited period of time:
 - Alberto Matta, manager, born on 6 August 1968 in Turin, Italy, with professional address at 36 Bedford Gardens, W8 7EH, London, United Kingdom;
 - Gerald Welvaert, manager, born on 15 July 1977 in Uccle, Belgium, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Robert Strietzel, manager, born on 10 September 1975 in Schwerin, Germany, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. that the registered office and the central administration of the Company is set at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this notarial deed.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huit août,
par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Property III Holding S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (le Souscripteur),

ici représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 5 août 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du Souscripteur et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le souscripteur, tel que représenté ci-dessus a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts d'une société qu'il déclare établir comme suit:

Section I - Définition

Statuts (Articles) désigne les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

Conseil (Board) désigne le conseil de gérance de la Société;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Société (Company) signifie "Project Resi-1 Property III S.à r.l.";

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des associés de la Société et Assemblées Générales désigne l'une d'entre elles;

Gérant (Manager) désigne un membre du Conseil; et Gérants désigne les désigne dans leur ensemble;

Associé (Shareholder) désigne toute personne détenant des Parts Sociales ou à qui des Parts Sociales ont été transférées ou émises de temps à autre (excluant la Société) en accord avec les termes des Statuts; et Associés les désigne dans leur ensemble;

Part Sociale (Share) signifie toute part sociale émise de temps à autre dans le capital social de la Société; et Parts Sociales les désigne dans leur ensemble;

Gérant Unique (Sole Manager) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Gérant, le gérant unique de la Société; et

Associé Unique (Sole Shareholder) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, l'associé unique de la Société.

Section II - Statuts

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination et Nombre d'Associés.

1.1 Forme et dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Project Resi-1 Property III S.à r.l."

1.2 Nombre d'Associés

La Société peut avoir un Associé Unique ou plusieurs Associés.

Lorsque la Société n'a un Associé Unique, toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de la municipalité par une décision du Conseil ou, le cas échéant du Gérant Unique. Le siège social peut également être transféré au sein de cette municipalité par simple décision d'une Assemblée Générale ou, le cas échéant de l'Associé Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant le Gérant Unique peut établir des branches, des bureaux, des centres administratifs et agences en tout lieu qu'il jugera utile, que cela soit à ou en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 50.000 (cinquante mille) Parts Sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé Unique sinon de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 19 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividendes.

Art. 8. Parts Sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de Parts Sociales. Toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de Parts Sociales. La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé Unique ou une Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des Statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des Associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance.

12.1 Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. En cas de pluralité de Gérants, ils constituent ensemble un Conseil. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social ou, le cas échéant de l'Associé Unique. L'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des Gérants.

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

12.2 Réunions du Conseil

Un président pro tempore du Conseil (le Président) peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le Président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le président pro tempore est désigné par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil.

Le Conseil se réunira sur convocation par tout Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de l'urgence devront être décrits brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuves des procurations à la réunion du Conseil.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant (i) à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés (ii) à toute personne participant à la réunion d'entendre les autres participants et de leur parler, (iii) de retransmettre la réunion de façon continue et (iv) aux Gérants de délibérer valablement. La participation à une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres du Conseil présents ou représentés. Si un membre du Conseil s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants par procuration, à condition toutefois qu'au moins deux Gérants soient présents à la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution résultera d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun des Gérants, manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique reconnue au Luxembourg. La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

Le présent article 12.2 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

12.3 Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions du Gérant Unique

Les résolutions prises par le Gérant Unique seront documentées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites. Les procès-verbaux des résolutions écrites du Gérant Unique seront signés par ce dernier.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés soit par l'ensemble des Gérants présents à ladite réunion soit, le cas échéant, par le Président.

12.4 Pouvoirs du Conseil et du Gérant Unique

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique.

Lorsque la Société a un Gérant Unique, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés au Conseil. Dans un tel cas, toute référence dans les présents Statuts à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Conseil sont des références à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Gérant Unique.

12.5 Délégation de pouvoirs

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être associés ou non, Gérant ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

12.6 Signatures autorisées

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil ou (ii) la signature du Gérant Unique en cas de Gérant Unique.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil et, dans la mesure du possible, aux assemblées générales des associés. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compte-rendu du Conseil et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Le présent article 14 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

Art. 15. Assemblées Générale.

15.1 Pouvoirs des Associés ou de l'Associé Unique

Le ou les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts et la Loi sur les Sociétés. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

15.2. Assemblée Générale annuelle - autres Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu au sein de la commune de son siège social, tel que spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions - d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. Une Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

Art. 16. Droits de vote des Associés, Quorum et Majorité.

16.1 Convocation des Assemblées Générales

Sauf en cas d'Associé Unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, du ou des Gérants, ou, par le ou le(s) commissaire(s) (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifique également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

16.2 Présence et représentation

Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Chaque Associé peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, Associé ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Associés participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

16.3 Vote

En dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas, sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts, sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

16.4 Procès-verbaux

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou par le(s) représentant(s) des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé Unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique ou par le représentant de l'Associé Unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 Décembre de la même année.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le(s) Gérant(s) dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément aux lois applicables.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 19. Distribution des bénéfices, Réserves. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5 %) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

Art. 20. Liquidation. La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par plus de la moitié des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associé(s) de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale.

Art. 21. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société étant ainsi établis, le Souscripteur déclare souscrire les 50.000 (cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de 50.000,- EUR (cinquante mille euros).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire par un certificat de blocage.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 17 des Statuts, l'exercice social de la Société commence à la date de constitution pour se terminer le 31 décembre 2014.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros.

Résolutions du souscripteur

Immédiatement après la constitution de la Société, le Souscripteur pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre de gérants est fixé à trois;
2. les personnes suivantes sont nommées comme gérants pour une durée indéterminée:
 - Alberto Matta, gérant, né le 6 août 1968 à Turin, Italie, dont l'adresse professionnelle est au 36 Bedford Gardens, W8 7EH, Londres, Royaume-Uni;
 - Gérald Welvaert, gérant, né le 15 juillet 1977 à Uccle, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et
 - Robert Strietzel, gérant, né le 10 septembre 1975 à Schwerin, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.
3. le siège social et l'administration centrale de la Société est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, le 13 août 2014. Relation EAC / 2014/11102. Reçu soixante-quinze euros 75.00€.

Le Receveur ff. (signé): M.Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014130834/620.

(140148437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Mudra Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.662.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "MUDRA CAPITAL S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 144662, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on January 12, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 512 of the 10th of March 2009,

and whose articles of association (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of the officiating notary, on December 20, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 534 of March 22, 2011.

The Meeting is presided by Mrs. Ariane VIGNERON, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch.

The Chairman appoints Mrs. Béatrice KSAISS-NOUSSE, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch, as secretary.

The Meeting elects Mr. Amaury LUDES, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the article 5.2 of the by-laws as follows:

"In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholders, to allocate funds to the legal reserve or to increase the share capital of the Company."

2. Removal of the nominal value of the shares;

3. Increase of the share capital in the amount of EUR 10,305,696.- (ten million three hundred five thousand six hundred ninety-six Euros) to bring it from its current amount of EUR 31,620 (thirty-one thousand six hundred twenty Euros) to EUR 10,337,316.- (ten million three hundred thirty-seven thousand three hundred sixteen Euros), without creation of new share, by incorporation of the premium account amounting to EUR 10,305,696 (ten million three hundred five thousand six hundred ninety-six Euros);

4. Subsequent amendments of the article 5 of the by-laws.

5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

136795

First resolution

The Meeting resolves to amend point 5.2 of article 5 of the Articles and to adopt in consequence for it the wording as reproduced under point 1) of the agenda.

Second resolution

The Meeting resolves to suppress the indication of the nominal value of the one hundred and two (102) shares representing the current corporate capital.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed capital of the Company by an amount of ten million three hundred five thousand six hundred ninety-six Euros (EUR 10,305,696.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand six hundred twenty Euros (EUR 31,620) to ten million three hundred thirty-seven thousand three hundred sixteen Euros (EUR 10,337,316.-), without issuance of new shares but by the increase of the par value of each one of the existing one hundred and two (102) shares.

Payment of the capital increase

The Meeting states that the here-before realized capital increase has fully paid up by the current shareholders, in proportion to their participation in the capital of the Company, by transferring the sum of ten million three hundred five thousand six hundred ninety-six Euros (EUR 10,305,696.-) from the Company's "share premium account" to the "share capital account".

Proof of the existence of the said share premium account has been given to the officiating notary and all powers are conferred to the board of directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments.

Fourth resolution

As a result of the above adopted resolutions, the Meeting decides to amend the article 5 of the Articles as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed capital is set at ten million three hundred thirty-seven thousand three hundred sixteen Euros (EUR 10,337,316.-), represented by one hundred and two (102) shares without indication of the nominal value.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholders, to allocate funds to the legal reserve or to increase the share capital of the Company.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles."

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at four thousand seven hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

suït la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et unième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "MUDRA CAPITAL S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144662, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de

Luxembourg), le 12 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 512 du 10 mars 2009,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 20 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 534 du 22 mars 2011.

L'Assemblée est présidée par Madame Ariane VIGNERON, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch.

La Présidente désigne Madame Béatrice KSAISS-NOUSSE, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Amaury LUDES, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 5.2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat d'actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, pour être affecté à la réserve légale et pour augmenter le capital social de la Société."

2. Suppression de la valeur nominale des actions;

3. Augmentation de capital d'un montant de EUR 10.305.696,- (dix millions trois cent cinq mille six cent quatre-vingt-seize euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.620,- (trente et un mille six cent vingt euros) à EUR 10.337.316,- (dix millions trois cent trente-sept mille trois cent seize euros) sans création d'action nouvelle et par incorporation de la prime d'émission d'un montant de EUR 10.305.696,- (dix millions trois cent cinq mille six cent quatre-vingt-seize euros);

4. Modifications subséquentes de l'article 5 des statuts;

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier le point 5.2 de l'article 5 des Statuts et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cent et une (102) actions représentant le capital social actuel.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix millions trois cent cinq mille six cent quatre-vingt-seize euros (EUR 10.305.696,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille six cent vingt euros (EUR 31.620,-) à dix millions trois cent trente-sept mille trois cent seize euros (EUR 10.337.316,-), sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable de chacune des cent deux (102) actions existantes.

Payement de l'augmentation de capital

L'Assemblée constate que l'augmentation ci-avant réalisée a été intégralement libérée par les actionnaires existants proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société, en transférant la somme de dix millions trois cent cinq mille six cent quatre-vingt-seize euros (EUR 10.305.696,-) du compte "prime d'émission" de la Société au compte "capital social".

Preuve de l'existence dudit compte prime d'émission a été donnée au notaire instrumentant et tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

“ Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à dix millions trois cent trente-sept mille trois cent seize euros (EUR 10.337.316,-), représenté par cent deux (102) actions sans indication de valeur nominale.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat d'actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, pour être affecté à la réserve légale et pour augmenter le capital social de la Société.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.”

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à quatre mille sept cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. VIGNERON, B. KSAISS-NOUSSE, A. LUDES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2014. LAC/2014/35514. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014130803/190.

(140148104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Ophelia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.817.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 189.477.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of August.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Pan European Value Added Venture S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.543, represented by its general partner, Pan European Value Added Venture General Partner S.A., here represented by Peggy Simon, private employee, with professional address at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal on August 11, 2014.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Ophelia Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of

Luxembourg, having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register and having a share capital of seventeen thousand Euro (EUR 17,000.-), incorporated on 1st August 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since then.

II. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five million eight hundred thousand Euro (EUR 5,800,000.-) in order to bring it from its present amount of seventeen thousand Euro (EUR 17,000.-) represented by seventeen thousand (17,000) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to five million eight hundred seventeen thousand Euro (EUR 5,817,000.-) by way of the issuance of five million eight hundred thousand (5,800,000) new shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights, obligations and features as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to five million eight hundred thousand (5,800,000) new shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash of five million eight hundred thousand Euro (EUR 5,800,000.-) to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of five million eight hundred thousand Euro (EUR 5,800,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6, first paragraph of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"The share capital of the company is set at five million eight hundred seventeen thousand Euro (EUR 5,817,000.-), represented by five million eight hundred seventeen thousand (5,817,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each".

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to effect the registration of the newly issued ordinary shares in the shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand five hundred Euro (EUR 3.500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois d'août.

Par devant nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Pan European Value Added Venture S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.543, représenté par son gérant commandité, Pan

European Value Added Venture General Partner S.A., ici représentée par Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 août 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexe au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. la partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Ophelia Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ayant un capital social s'élevant à dix-sept mille Euros (EUR 17.000,-) et constituée le 1^{er} août 2014 suivant acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions huit cent mille Euros (EUR 5.800.000,-) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept mille Euros (EUR 17.000,-) représenté par dix-sept mille (17.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de cinq million huit cent dix-sept mille Euros (EUR 5.817.000,-) par l'émission de cinq millions huit cent mille (5.800.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et disposant des mêmes droits, obligations et caractéristiques que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cinq millions huit cent mille (5.800.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de cinq millions huit cent mille Euros (EUR 5.800.000,-) qui sera affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de cinq million huit cent mille Euros (EUR 5.800.000,-) est à la disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6, premier paragraphe des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq million huit cent dix-sept mille Euros (EUR 5.817.000,-) représenté par cinq million huit cent dix-sept mille (5.817.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales ordinaires nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à trois mille cinq cents Euros (EUR 3.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 13 août 2014. Relation: ECH/2014/1534. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130821/129.

(140148348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

GERP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129439/10.

(140147068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

I C T C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 53.858.

Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 04 août 2014, la décision prise par les Administrateurs en date du 14 mars 2014, de coopter Monsieur Raphaël EBER au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Marie Laurence THILL, démissionnaire, a été ratifiée.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Pour: I C T C S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014129485/16.

(140146268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Gracewell Properties (Fareham) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.764.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129420/10.

(140146751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.936.

Le Bilan consolidé au 31 Août 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Jabil Circuit Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014129526/13.

(140146735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.
